

Droit commun des contrats et droit économique : influences réciproques en droit français et en droit japonais

Le 7 mars 2019 de 10h à 18h

Salle T204 de l'IUT de Villetaneuse

10h00 Allocutions introductives IRDA et ARIDA

Les distinctions fondamentales

10h10 - Droit commun/droit spécial :

Ch.-E. Bucher, Professeur à l'Université de Nantes : droit commun des contrats et droits spéciaux économiques

N. Kanayama, Professeur à l'Université Keio, ancien président de l'ARIDA : entre solidarisme et individualisme : l'exemple de l'intermédiaire dans la conclusion du contrat

11h00 - La notion de consommateur, de professionnel et de non-professionnel :

M. Mekki, Professeur à l'Université Paris 13, codirecteur de l'IRDA et Y. Setoguchi, Professeur adjoint à l'Université de Kobe

11h50 - Discussion

12h10 - Pause déjeuner

Les conditions de validité des contrats et des clauses

14h00 - Influences réciproques et droit des vices du consentement :

B. Haftel, Professeur à l'Université Paris 13, codirecteur de l'IRDA et K. Yamashiro, Professeur adjoint à l'Université Waseda

14h50 - Les conditions générales, les contrats d'adhésion et les clauses abusives :

C.-M. Peglion-Zika, Maître de conférences à l'Université Paris 2 et A. Ohsawa, Professeur à l'Université Hosei [dont le rapport est présenté par T. Saito et K. Yamashiro]

15h40 - Discussion

Effets du contrat

16h00 - Les garanties :

Z. Jacquemin, Maître de conférences à l'Université Paris 13, membre de l'IRDA, et K. Baba, Professeur à l'Université Kansai, président de l'ARIDA

Anéantissement du contrat

16h50 - Les modes d'anéantissement et les restitutions :

D. Guével, Professeur à l'Université Paris 13, Membre de l'IRDA et T. Saito, Professeur adjoint à l'Université de Tokyo

17h40 - Discussion

18h00 - Clôture

Coorganisé par l'IRDA et l'ARIDA

Responsables scientifiques : K. Baba, B. Haftel, M. Mekki et T. Saito